



**Convention de location
Salle des Fêtes - Petite salle ¹
LÉMERÉ**

La signature de la présente convention implique l'acceptation pleine et entière du règlement intérieur et du contrat ci-après.

Est dénommé «le locataire» la personne signataire sollicitant la location de la salle - des salles ¹.

Ce contrat sera signé et daté du jour de leur dépôt en mairie rendant effective la réservation et sera remis au locataire ; une copie en sera conservée en mairie.

L'utilisateur sera responsable des locaux loués et de leur utilisation (responsable juridique, matériel et moral).

Le présent contrat est établi entre la commune de Léméré, représentée par son Maire, Martine JUSZCZAK
et

NOM, Prénom ² _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse : _____

Sollicitant la location de la salle - des salles ¹ pour la période :

* Remise des clés, à 14h, le : _____

* Restitution des clés entre 09h et 11h le : _____

* Type de manifestation ³ : _____

* Montant de la location ⁴ : _____

* Vaisselle⁵ : oui non Si oui, nombre de personnes : _____ x 1 € soit : _____ €

* Montant total de la location + vaisselle : _____

Déclare :

- avoir pris connaissance et s'être fait remettre les documents nommés ci-dessous :
 - les dispositions du règlement intérieur contenant : les équipements, les consignes de sécurité et plans d'évacuation, les informations sur les nuisances sonores et la décoration, sur le fonctionnement du chauffage et l'utilisation de certains appareils de cuisine, les tarifs de location des salles et de la vaisselle, les formalités administratives
 - et du présent contrat de location,
- les accepter sans réserve
- s'engager à respecter les règles de l'URSSAF, de la SACEM, etc... applicables à cette utilisation

Sont donnés à la remise de clés :

- un chèque de caution d'un montant de 500 €,
- une attestation d'assurance responsabilité civile «location de salle».

Fait à Léméré le _____

Signatures

Le locataire,
lu et approuvé

Le Maire, Martine Juszcak
ou son représentant par délégation

¹ Rayer la mention inutile

² Identité, qualité et adresse du demandeur et du responsable (particulier, organisme ou association)

³ Objet de l'utilisation de la salle

⁴ Tarifs fixés par délibération du Conseil Municipal de Léméré

⁵ Cocher la case correspondante



MENTION D'INFORMATIONS - RGPD

Informations relatives à l'utilisation des données à caractère personnel (RGPD)

Les informations recueillies obligatoires dans la convention de location des salles communales, feront l'objet d'un traitement papier destiné à réserver et facturer leur utilisation.

Les données pourront avoir comme destinataires, dans la limite de leurs attributions respectives, le maire, les élu.es ayant reçu une délégation en ce sens et l'agent en charge de l'entretien desdites salles.

Durée de conservation des données

Les données seront conservées pendant une durée maximale de 3 mois (trois mois) pour les services payants, celle nécessaire au recouvrement des sommes dues.

Droits de la personne et consentement

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, ainsi qu'un droit d'opposition pour de motif légitime. Ces droits peuvent être exercés à tout moment en vous adressant au Délégué à la Protection des Données de la commune de Lémeré * : commune-lemere@orange.fr.

Le consentement exprès lié aux conditions d'usage des informations à la convention d'utilisation des salles de Lémeré pourra être retiré à tout moment.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL ou du Procureur de la République (plus d'informations sur www.cnil.fr).

Je déclare avoir pris connaissance des informations relatives au RGPD ci-dessus et donner mon consentement.

* Agence RGPD Val de Loire – 39 rue des Granges Galand – 37550 Saint Avertin